

de recherches de notre propre chef, pour pouvoir non seulement contrôler le travail du fabricant, mais juger en connaissance de cause du travail accompli, tout en veillant de près à ce qu'il n'en découle aucun danger pour les consommateurs.

Selon la méthode actuelle, on exige que les fabricants présentent des rapports détaillés sur la mise au point et la mise à l'essai des médicaments, en suivant les étapes de ces procédés au laboratoire et en clinique. A la lecture de ces rapports, nos spécialistes sont en mesure de découvrir des lacunes et c'est d'ailleurs ce qui arrive.

Il serait difficile et inutile que notre personnel recommence les expériences déjà faites par les fabricants. Cela exigerait un personnel excessivement nombreux, une répétition inutile, un coût très élevé, et, en fait, pourrait mener au subventionnement éventuel de l'industrie.

Je ne crois pas que nous puissions justifier cela auprès du contribuable.

Le système actuel a bien fonctionné. Notre Loi des aliments et drogues ne le cède à aucune au monde. L'Organisation mondiale de la Santé l'a utilisée comme modèle.

Il faut parfois des années pour que les médicaments obtiennent l'approbation des experts des aliments et drogues; certains produits ne l'obtiennent jamais. Aux maisons pharmaceutiques, on demande à maintes reprises des renseignements supplémentaires.

Au cours des onze dernières années, la Direction a examiné environ 2,000 nouveaux médicaments, avec des résultats que personne n'a contestés avant ces tout derniers temps.

En d'autres termes, on prend maintenant toutes les mesures possibles pour s'assurer que les Canadiens sont protégés. Et le système en usage semble être efficace.

Mais toute entreprise peut se perfectionner. Nous espérons que ce comité spécial fera des propositions sérieuses en vue de telles améliorations.

Voilà pourquoi le gouvernement a convoqué le comité. Celui-ci entendra les témoignages d'experts en de nombreux domaines; et l'avis de ces personnes aidera beaucoup à formuler la future ligne de conduite du gouvernement.

La tragédie de la thalidomide nous incite tous à plus d'action. Le gouvernement, vous le savez, a non seulement présenté une nouvelle législation, mais il a aussi dressé des plans pour renforcer la Direction des aliments et drogues.

En août dernier, j'annonçais aux provinces que le gouvernement était prêt à partager le coût de la réadaptation des victimes de la thalidomide. Depuis lors, plusieurs groupes de chercheurs ont travaillé à multiplier les connaissances des organismes fédéraux et provinciaux dans ce domaine. Le comité des experts sur l'adaptation a présenté son rapport la semaine dernière, et on l'a déposé à la Chambre.

Il y a un point à souligner. Le problème de la surveillance des drogues, ainsi que le constant échange de renseignements techniques qu'il faut assurer pour la rendre tout à fait efficace, ne se rencontre pas au Canada seulement. Les pays de plusieurs parties du monde lui ont accordé leur attention au cours de ces derniers mois.

Les nouvelles relatives à la thalidomide n'avaient pas encore fait manchette dans les journaux, que le Gouvernement canadien avait pris des mesures pouvant avoir des résultats d'une très grande portée.

Il a lancé et copatronné une résolution spéciale concernant les médicaments à l'Assemblée générale mondiale de la Santé, à Genève.